Ftude de faisabilité

Algoflex - groupe 3

Ce rapport a pour but de démontrer la faisabilité du projet d'un point de vue légal.

I. Description du projet Algoflex

Le projet Algoflex est une application web qui a pour but l'apprentissage ludique de la programmation, le site offre une diversité d'exercice à résoudre portant sur des thèmes où l'algorithmie joue un rôle principal exprimée dans les langages de programmation disponibles.

Algoflex va créer des défis algorithmiques, cela aura pour objectif d'améliorer ses compétences liées à la résolution de problème, les exercices peuvent avoir des consignes différentes, comme la limite de temps ou de ligne de code, de plus, les exercices seront aussi répertoriés en catégories différentes.

L'utilisateur peut faire partie de 3 catégories : Utilisateur, Etudiant et Enseignant.

Par défaut, l'utilisateur appartient à la catégorie **Utilisateur**, les autres catégories sont basées sur celle-ci, les utilisateurs **Etudiant** et **Enseignant** ont les mêmes fonctionnalités que ceux d'**Utilisateur**, et plus.

Les fonctionnalités du site changent selon le type d'utilisateur.

- Utilisateur normal : accès au profil, résumé des notes et des exercices déjà faits, accès aux informations utilisateur, changement de mot de passe.
- Etudiant : Accès aux thèmes d'exercices fournit par son école.
- Enseignant : Visualisation notes et exercices des étudiants, liste des thèmes accessibles par les étudiants.

II. Aspect légal du projet

1. Règlement général sur la protection des données (RGPD)

Dans le cadre du projet Algoflex il est important de pouvoir mettre en place des actions pour maintenir la conformité avec le RGPD défini par la CNIL (Commission nationale de l'informatique et des libertés).

https://www.cnil.fr/fr/reglement-europeen-protection-donnees

Registre des traitements de données. Proposer de façon claire et compréhensible un registre identifiant les données des utilisateurs récoltées mais surtout les activités les utilisant. Il sera alors possible de définir un descriptif précis des données utilisées. Le but étant de recenser les catégories de données, les accès (services, utilisateurs, partenaires) et la durée de conservation de ces données (à définir d'un point de vue opérationnel). Cette vue d'ensemble permettra par ailleurs d'identifier la pertinence des données vis-à-vis de notre utilisation.

Sécuriser les données. Il est nécessaire de garantir la sécurité de nos données et de celles de nos utilisateurs. Puisqu'un incident pourrait gravement exposer les utilisateurs et leurs données. Des mesures doivent donc être mises en place au préalable. Formation Cybersécurité des équipes, audit de sécurité et tests d'intrusion, chiffrage des données, sauvegarde sécurisée de nos données.

Nommer un « délégué à la protection des données » chargé de résoudre les problèmes liés au règlement, signaler toute violation de données et stocker les données personnelles au sein des frontières physiques de l'Union Européenne. Cette disposition particulière répond aux préoccupations des autorités européennes, qui craignent que certains pays en dehors de l'Union Européenne ne disposent pas de normes aussi exigeantes en matière de protection de la vie privée des citoyens et que les données stockées dans ces pays soient exposées à un risque accru d'interception par des services du renseignement nationaux et par des criminels.

Informer l'utilisateur. Lors de chaque collecte de données personnelles nous devons informer l'utilisateur concernant les points suivants :

- Pourquoi nous collectons les données ? (Cf Registre des traitements de données)
- Ce qui nous autorise à les collecter (Caractère de la donnée et consentement de l'utilisateur) https://www.cnil.fr/fr/reglement-europeen-protection-donnees/chapitre2#Article7
- Leurs droits (accès, rectification, effacement "droit à l'oubli', opposition...) https://www.cnil.fr/fr/reglement-europeen-protection-donnees/chapitre3

Droits importants à prendre en compte lors du stockage des données

Droit d'accès — Droit de tout citoyen de l'Union Européenne d'obtenir que ses données soit accessible

L'utilisateur peut exercer une demande de droit d'accès par divers moyens : par voie électronique (formulaire, adresse mail, bouton de téléchargement etc.), ou par courrier par exemple.

La CNIL propose un générateur de courrier qui vous aidera à formuler votre demande.

https://www.cnil.fr/fr/le-droit-dacces-connaitre-les-donnees-quun-organisme-detient-sur-vous

Droit à l'oubli — Droit de tout citoyen de l'Union Européenne d'obtenir que ses données à caractère personnel soient effacées et ne soient plus traitées.

Les personnes peuvent demander la suppression de toutes leurs données à caractère personnel stockées sur les serveurs d'un responsable du traitement.

Le choix des formats de données a des répercussions sur notre capacité à lire, à modifier et à supprimer des données à caractère personnel spécifiques à la demande des utilisateurs. Les structures de données permettant une recherche rapide et efficace sont tout particulièrement intéressantes pour prendre en charge de telles demandes à grande échelle.

https://www.acronis.com/fr-fr/articles/gdpr/

2. Propriété intellectuelle

D'une part le site Algoflex est protégé par les droits d'auteur qui appartiennent directement à la Société Algoflex. Tout contenu qui pourrait rendre le site reconnaissable et/ou faisant partie de son identité visuelle sont protégés par le droit d'auteur.

D'autre part, les algorithmes envoyés par les utilisateurs pour résoudre les différents niveaux, sont libre d'utilisation et de reproduction. En effet, en France, les algorithmes sont considérés comme une suite d'idées, ils ne sont donc pas protégés par le droit intellectuel et sont reproductibles.

Section 1.2 de l'article <u>Propriété intellectuelle d'un logiciel</u>.

Et Cass., 1e ch. civ., 15 janvier 2015, Sociétés Orqual c/ Tridim et autres.

Section 'Quels éléments du logiciel peuvent être protégés ?' de l'article Algorithmes et propriété intellectuelle.

3. Aspect juridique délicats

a. Facturation

Une facture sera créée pour chaque achat sur le site suite aux directives de l'<u>article L411-9 du code du commerce</u>. Chaque facture contiendra les éléments obligatoires défini dans l'<u>article 242 nonies A du code général des impôts, annexe 2.</u>

b. Authentification

La gestion de l'authentification sera prise en charge par le service Firebase de Google. Nous n'enregistrons donc pas de mot de passe ni d'identifiant lié à un utilisateur.

c. Paiement en ligne

Les paiements en ligne seront pris en charge par le service Firebase et Stripe. Nous de garderons pas en mémoire les informations de paiements des utilisateurs.

d. Modération des contenus

Etant donnée que notre application permettra de créer des programmes, des thèmes et des exercices personnalisés, nous devons mettre en place une modération des contenus personnalisés pour éviter tout abus. Nous nous réservons le droit de vérifier les thèmes et les exercices qui seront créer sur notre application et de les supprimer s'ils contiennent du contenu illicite. (Article 6 de la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004).

e. Informations groupe client

Chaque client ayant le rôle de "Professeur", ce verra affecter un groupe permettant de gérer plusieurs "Etudiants" à l'intérieur de ce groupe. A cet effet tous les membres du groupe auront certains accès en fonction de leur groupe. Aucune donnée ne sortira du cadre de leur groupe et sera soumis aux mêmes exigences que celle des données personnelles des utilisateurs.

f. Désinscription

Chaque utilisateur a le droit à l'oubli selon la RGPD. Nous prévoyons de mettre en place la possibilité de supprimer l'ensemble des données concernant la personne de nos bases de données.

(Article 17 - Droit à l'effacement (« droit à l'oubli »)

g. Récupération informations personnelles

Chaque utilisateur a le droit de consulter à tout moment les informations stockées par l'application. Nous prévoyons d'implémenter une option permettant de récupérer l'ensemble des informations concernant l'utilisateur sur son profil.

(https://www.cnil.fr/fr/le-droit-dacces-connaitre-les-donnees-quun-organisme-detient-sur-vous) (> Article 15 du RGPD (droit d'accès)

> Article 13 du RGPD (informations à fournir lorsque des données personnelles sont collectées)

> Article 14 du RGPD (informations à fournir lorsque des données personnelles ne sont pas collectées) > Article 12.3 du RGPD (transparence des informations et des communications et modalités de l'exercice des droits))

4. Conclusion

En conclusion, aucun point légal ne représente une menace à la bonne exécution du projet. Les solutions et parades seront mise en place dans un cadre légal contrôlé et nous pourrons répondre à l'ensemble des requis légaux pour la mise en ligne d'une application web d'apprentissage. Le projet est donc réalisable.